



Mairie

08000 WARCQ

03.24.56.01.62

warcq@orange.fr

www.warcq.fr

Arrêté N° 23 - 2023

ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE CIRCULATION
Chemin dit « de Damouzy » - Travaux PN n° 6

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, et L.2213-1 à L.2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement,

Vu l'article R. 225 du Code de la Route,

Vu la demande du 25 janvier 2023 présentée par la SNCF RESEAU/INFRAPOLE CHAMPAGNE-ARDENNE, UTM ARDENNES, 80 rue des Forges Saint Charles, 08000 Charleville-Mézières concernant la réalisation de travaux de voie ferrée aux abords du passage à niveau n°6, situé Chemin de Damouzy.

ARRÊTE

Article 1 : Les restrictions de circulation, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

Du lundi 6 février 2023 à 8h00 au jeudi 9 février 2023 à 17h00.

Article 2 : L'accès sera interdit aux usagers de la route et aux piétons, au droit du passage à niveau n°6, situé Chemin de Damouzy.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaires matérialisant cette réglementation seront placés aux extrémités des sections affectées par l'entreprise.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de police municipale, et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- *Monsieur le Président du Conseil Départemental des Ardennes,*
- *Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,*
- *Monsieur l'agent de police municipale,*
- *Monsieur le Responsable du Service du SAMU,*
- *Monsieur le Directeur du SDIS.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 25 janvier 2023.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.